

Permanence du Maire

Joseph THEBAULT, Maire, assurera une permanence sur rendez-vous, le samedi 31 octobre de 9h30 à 12h00.

Inscriptions sur la liste électorale

► Nouveaux arrivants ou changement d'adresse

Service en ligne : inscription, changement d'adresse, modification d'état-civil, vérification inscription

www.demarches.interieur.gouv.fr rubrique « Elections »

Pièces obligatoires à fournir :

Pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau etc...) au nom du demandeur.

► Jeunes ayant 18 ans.

Les jeunes qui ont eu de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales, s'ils ont accompli les formalités de recensement à 16 ans. Ils peuvent vérifier leur inscription électorale et connaître leur bureau de vote via le site service public.fr

CCAS - Covid 19 – Registre « Veille sanitaire et sociale »

■ En raison de la conjoncture sanitaire actuelle, le repas du CCAS prévu le 4 octobre 2020 est annulé.

■ Registre « Veille sanitaire et sociale ». Dans le cadre de la crise sanitaire, le CCAS ouvre un registre communal destiné aux seniors de 70 ans et plus, fragiles et en situation d'isolement. Ce recensement s'effectue sur la base du volontariat. Il permettra de prendre des mesures d'accompagnement auprès des personnes inscrites. Le CCAS va adresser un courrier sur ce dispositif aux plus de 70 ans. Il sera accompagné d'un formulaire d'inscription à caractère facultatif.

COVID 19 : Suspension des locations de salles

En application de l'arrêté préfectoral du 25 septembre, le prêt et la location des salles pour les manifestations privées à caractère amical, familial, festif, associatif n'est plus autorisé. Les locations des salles du centre social et salle polyvalente, à cette fin, sont suspendues.

Masques de protection

Pour celles et ceux qui le souhaitent, des masques en tissus (gratuits) sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Informations SOS Victimes 35

Violences conjugales ou intrafamiliales

SOS Victimes 35 informe et accompagne les victimes d'infractions pénales, de la commission des faits à la réparation effective : préparation au dépôt de plainte, information sur les suites données, aide pour l'obtention d'une indemnisation, etc.

► Numéros utiles : 39 19 ou 02 99 54 44 88 pour les victimes de violences conjugales, 24h/24 – 7j/7

► Permanences à Rennes, sur RV au 02 99 35 06 07. Présence au TGI de Rennes (Cité Judiciaire) les après-midis de 13h45 à 16h30.

L'école Publique recrute des emplois civiques

La directrice de l'école élémentaire publique, recherche des candidats de moins de 25 ans pour 2 emplois civiques. Infos au 02.99.07.00.91.

La gendarmerie recrute

La gendarmerie propose plus de 10 000 postes (sans conditions de diplôme jusqu'à bac +5, de 17 à 40 ans). Infos ; Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie de Rennes. Tél: 02.99.32.52.90

cir.rennes@gendarmerie.interieur.gouv.fr

www.lagendarmerierecrute.fr

**Samedi
10 octobre 2020**

**Le Commerce et l'Artisanat
dans ma ville**

La Journée nationale
du commerce
de proximité
de l'artisanat
et du centre-ville®

**Un capital « proximité »
à préserver...**

La commune, les commerçants et artisans
participent au **Concours du Label national**
« Commerce et Artisanat dans la Ville »

COMITÉ NATIONAL
COMMERCE ET ARTISANAT
DANS LA VILLE
DU COMMERCE DE PROXIMITÉ ET DU CENTRE-VILLE

BANQUE POPULAIRE
AESIO
COMMERCE
Kween
NAV'ENGO

Le 10 octobre 2020 – Journée Nationale des Commerces de Proximité et de l'Artisanat des centres bourgs (JNCP)

La première participation de Bédée à ce label, se tiendra dans le respect des gestes barrières, mais dans la bonne humeur, car c'est un événement festif et convivial. Cette année, pour le plus grand plaisir des petits et des plus grands, la Compagnie Charivari, le Duo Rigal-Cheul et des Gobelins de l'association le Clos Métayer déambuleront dans le cœur de bourg, et passeront devant tous les commerces participant à cette JNCP.

Pour compléter cet événement, la commission Commerces de proximité a organisé des jeux concours pour vous faire gagner des lots offerts par vos commerçants et par la municipalité. Rendez-vous chez vos commerçants de centre-bourg pour récupérer les tickets à remplir et à remettre au stand JNCP présent sur le marché entre 10h et 12h30. C'est l'occasion de se détendre un peu en plein air en rencontrant les commerçants de Bédée et les Bédéens.

Aides à la rénovation énergétique

Travaux d'adaptation au handicap ou au vieillissement

Montfort Communauté propose à ses habitants des subventions et des conseils pour la réalisation de travaux : étude de faisabilité, estimation des travaux, plan de financement (subvention, apport, emprunt...). Ces aides s'adressent aux propriétaires privés qui occupent leur logement ou le louent. Infos auprès de Montfort Communauté ; 02.99.09.88.10 ou au CDHAT 02.99.28.46.50

Permanences gratuites : le 4^{ème} vendredi du mois de 14h à 16h à Montfort Communauté (se munir de son dernier avis d'imposition pour les propriétaires occupants)

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire**. **PRESENTS** : Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Michel HALOUX (à 20h17), Béatrice GAYVRAMA, Nicolas AUBIN, Sophie RABORY, Sébastien GOUDARD, **Adjoints**.

Annick VIVIEN, Raymond BLOUET, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Philippe MACOUIN, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, Mélynda HASSOUNA, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

EXCUSÉES et PROCURATIONS : Elisabeth ABADIE (pouvoir à Francine RABINIAUX), Caroline COPPENS (à Chrystel CAULET).

SECRETAIRE de SEANCE : Nicolas AUBIN.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2020

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 juin 2020.

BATIMENT RUE DE LA CITE : AUTORISATION DE TRAVAUX

Monsieur Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de l'ancien presbytère, bâtiment situé rue de la Cité. Monsieur Nicolas AUBIN, Adjoint indique qu'il s'agit d'une maison de 3 niveaux, construite en 1972, avec

- au rez-de-rue/sous-sol : salle de réunion, local qui fait office de bureau, chaufferie et deux garages,
- 1^{er} étage : un appartement T3,
- 2^{ème} étage : autre appartement et combles non aménagés.

Ce bâtiment dispose de deux accès extérieurs ; un escalier accédant au 1er étage, et une porte de dégagement sortant au-dessus du garage, de l'autre côté du bâtiment. Il était exclusivement mis à la disposition de la Paroisse qui utilisait le 1er étage pour loger un prêtre en résidence et le rez-de-rue pour les réunions de la catéchèse et l'accueil des familles. Le prêtre qui y logeait a déménagé à l'automne. Le premier étage, devenu disponible, constitue un intérêt pour le développement du service municipal de l'espace-jeunes, qui présente l'avantage de se situer à proximité du pôle culturel.

L'Accueil Collectif de Mineurs Sans Hébergement (ACMSH) est réglementé. La commune, organisateur de ce service doit disposer d'un agrément et respecter les normes de sécurité et d'accessibilité ERP (Établissements Recevant du Public).

Le bâtiment a fait l'objet de diagnostics (accessibilité, sécurité incendie, installations électriques, matériaux amiantés) qui font état des travaux de mise aux normes à réaliser. En outre, pour optimiser le fonctionnement de l'espace-jeunes, l'agencement intérieur sera modifié. La commission « bâtiments/équipements » réunie le 24 juin, a visité les locaux pour examiner les travaux à réaliser. Nicolas AUBIN, Vice-Président de cette commission, les présente en précisant qu'il ne s'agit pas de travaux structurels. Ils nécessitent le dépôt d'une autorisation de travaux ainsi qu'une déclaration préalable de travaux, qui seront établis par le Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de déposer au nom de la commune de Bédée, propriétaire, une autorisation de travaux portant sur la mise aux normes accessibilité du 1er étage de ce bâtiment pour l'affecter à l'usage du service municipal de la jeunesse,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet d'en assurer les formalités et d'effectuer des consultations d'entreprises pour conclure des marchés de travaux sans formalités préalables.

DIVISION PARCELLAIRE

La commune est propriétaire des parcelles ZC89 et ZC12, situées à la Chevaleraie, près de la RN 12 (Nord-ouest de la zone agglomérée). Elles avaient été acquises en 1997 afin de disposer de réserves foncières pour permettre des compensations aux agriculteurs impactés par des opérations d'urbanisation, ou d'intérêt général. Elles représentent une

surface de 7,5 Ha et sont louées à un agriculteur. Au Plan Local d'Urbanisme (PLU), elles sont en Zone Agricole (A). Le PLU arrêté le 23 janvier a prévu de conserver ce zonage et de maintenir un STECAL (secteur de taille et de capacité limitée).

Devenu compétent en matière de gens du voyage, Montfort Communauté a inscrit un périmètre afin d'y accueillir une aire d'accueil de grand passage et de petite capacité. Cette infrastructure apportera une réponse à l'arrêt inopiné des gens du voyage sur la commune, qui ont tendance à se sédentariser. Elle s'inscrit dans le cadre du 3ème schéma départemental des gens du voyage, qu'il explicite. Elle complétera d'autres infrastructures prévues sur les communes du territoire.

Monsieur Le Maire propose de diviser la parcelle communale ZC 12 en 2 parcelles communales pour y cadastrer l'emprise nécessaire à ce futur projet. La surface concernée représente environ 1 Hectare.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la division de la parcelle communale ZC12 pour cadastrer une parcelle communale d'une surface de 1Ha,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de solliciter un géomètre et d'effectuer les formalités s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION BRETAGNE AU TITRE DES MOBILITES DURABLES

Monsieur Le Maire expose que la Région Bretagne subventionne des équipements et des infrastructures en lien avec ses compétences et gère des fonds européens alloués à l'échelle des Pays ; le Pays Brocéliande sur le territoire. Un contrat entre l'Europe, la Région et le Pays de Brocéliande recense les fonds mobilisés sur ce contrat et les priorités pour la période 2017/2020. Dans ce cadre, la commune, aménageur à la Bastille, a présenté un dossier au titre de l'environnement et la transition énergétique, sur la mobilité durable.

L'aide est demandée sur la part du coût des travaux de viabilisation correspondant aux futures liaisons douces et mixtes prévues dans les tranches 1 et 2 du quartier et le parking de covoiturage (coût de 166 858 € HT). Le Comité Unique de Programmation (CUP) du Pays de Brocéliande a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 50 000 € à la commune, qui doit faire l'objet d'une attribution définitive par décision de la Région Bretagne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite de la Région Bretagne un financement de 50 000€ au titre du contrat de partenariat, pour des infrastructures de mobilité durable dans le futur quartier de la Bastille.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT MICHEL

Monsieur Le Maire expose que suite au contrat d'association entre l'Etat et l'Ecole Saint-Michel, le Conseil Municipal a conclu une convention avec l'école Saint-Michel en 2013. Elle fixe les conditions de prise en charge par la commune des frais de fonctionnement versés à l'école/ OGEC Saint-Michel. La participation est calculée en appliquant le cout moyen des frais de fonctionnement supportés par la commune pour les écoles

publiques. Le coût diffère pour un élève de maternelle et d'élémentaire. En 2019/2020, il était de 1 098,21 € en maternelle et 353,82 € en élémentaire. La convention prévoit la prise en charge par la commune des frais pour :

- les élèves scolarisés à l'école St-Michel en classe élémentaire et maternelle qui sont domiciliés dans la commune, à parité avec le coût d'un élève du public,

- et ceux des communes extérieures redevables pour les cas dérogatoires à la carte scolaire, ou pour lesquels la collectivité de résidence aura accepté de verser la participation aux frais.

L'an passé, cette dotation s'est élevée à 131 177,77 €.

Pour 2019/2020, l'effectif pris en charge est de 75 maternelles et 118 élémentaires. Partant de ces coûts, le montant annuel est de 124 995,51€, avec un solde à verser de 26 612,19€. Monsieur Le Maire propose de valider le décompte de l'année.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le décompte des frais alloués à l'école Saint-Michel s'établissant à 124 995,51€ pour 2019/2020, et verser à l'OGEC de l'école Saint-Michel le solde de 26 612,19€,

- mandate Monsieur Le Maire à l'effet procéder au versement et de notifier cette décision à l'OGEC de l'école Saint-Michel.

REMISE DE LOYERS DE BAUX COMMERCIAUX PRECAIRES

Monsieur Le Maire expose que la commune loue certains de ces bâtiments par bail commercial précaire ;

- les anciens locaux du « Cyberespace » rue de Rennes loués à une photographe d'art pour un loyer mensuel est de 390€ HT, et 65€ de charges locatives.

- Une partie de l'ancienne bibliothèque au Prieuré (40m²), louée pour une activité de bien-être ; loyer mensuel de 300 € et 5€ de charges sachant que la locataire a exécuté les travaux d'agencement à sa charge.

La Loi du 23 mars 2020 relative à l'Etat d'urgence pour faire face à l'épidémie du COVID 19 a instauré une période de confinement du 17 mars jusqu'au 11 mai, durant laquelle seules les activités essentielles ont pu être poursuivies. Les activités commerciales de ces deux locataires ont été interrompues, entraînant un arrêt de leur activité. Les loyers ont été suspendus. Dans ce contexte particulier, Monsieur Le Maire propose de remettre deux échéances de loyers (mois d'avril et de mai). L'objectif est de ne pas pénaliser davantage ces commerces et services de proximité et de faciliter leur redémarrage.

Monsieur Le Maire n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité des votants (26), le Conseil Municipal :

- annule les loyers des mois d'avril et mai 2020 des deux commerçants ayant conclu des baux commerciaux (Mme MARCHIX, photographe et Mme LEMARIGNER, praticienne bien-être) et renonce à encaisser les recettes s'y rapportant en raison du contexte de confinement lié au COVID19,

- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de procéder aux formalités comptables s'y rapportant.

DESIGNATION DE CORRESPONDANTS

Monsieur Le Maire expose que la commune participe à différentes structures partenaires des collectivités et qu'un représentant du Conseil Municipal y siège. Après avoir précisé les compétences, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Betty GAYVRAMA pour siéger au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),

- Jean-Paul RONSIN correspondant Sécurité (Préfecture),

- Elisabeth ABADIE comme correspondant Défense,

- Michel HALOUX comme correspondant à l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC),

- Jean RONSIN comme correspondant élu au COS 35.

Par ailleurs seront proposés à Montfort Communauté :

- Jean RONSIN, pour siéger au Syndicat d'eau potable CEBR (Collectivité Eau du Bassin Rennais) et au Syndicat EPTB

▪ Jean RONSIN, Raymond BLOUET, Annick VIVIEN pour siéger au « SMICTOM centre Ouest » (gestion des déchets)

▪ Jean-Paul RONSIN et Sébastien GOUDARD pour siéger au Syndicat du Bassin Versant du Meu,

▪ Joseph THEBAULT et Michel HALOUX pour siéger à la « commission d'évaluation des charges transférées - CLECT»,

▪ Sébastien GOUDARD et Philippe MACOUIN pour siéger au Syndicat Mixte Megalys,

▪ Elisabeth ABADIE pour siéger à l'EMPB (Ecole de Musique du Pays de Brocéliande et à la Destination Brocéliande (Tourisme),

▪ Joseph THEBAULT et Régine LEFEUVRE au Pays de Brocéliande (en qualité de représentants de Montfort Communauté).

REGIE « CULTURE » ET PAIEMENT EN LIGNE

Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal a créé une régie de recettes de la Médiathèque», pour encaisser :

- les adhésions annuelles,

- le remboursement d'ouvrage, CD ou DVD perdu ou dégradé par l'utilisateur, à leur valeur de remplacement.

En septembre 2019, le conseil municipal a élargi son objet en lui ajoutant les recettes des spectacles et des actions culturelles organisés par la commune à LaCoustik. La globalisation des recettes de la médiathèque et de LaCoustik au sein d'une seule régie n'est pas aisée sachant que les recettes liées à la culture seront de plus en plus fréquentes et que le pôle culturel sera équipé d'un terminal de réservation et de paiement en ligne de la billetterie. Monsieur Le Maire propose de créer une régie de recettes et d'avances spécifique intitulée « Régie Culture». Le receveur municipal a émis un avis favorable le 29 mai 2020 sur ces éléments.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- crée la régie d'avances et de recettes dénommée « Régie Culture », à compter du 1er septembre 2020,

- précise que cette régie concerne l'encaissement des entrées payantes des événements organisés par le service Culturel municipal et le paiement des dépenses liées à l'accueil des artistes et intervenants à ces mêmes activités, ainsi que les dépenses urgentes et imprévues liées à l'organisation de ces événements,

- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer tout document se rapportant à la création de cette régie,

- est favorable à l'acquisition d'un terminal de réservation et de paiement en ligne pour tous les spectacles,

- décide de souscrire une licence d'utilisation de la billetterie « TickBoss » avec option de location de 150€ HT/an et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer la convention.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession :

- des parcelles J30-31 situées « Les Houssets » de 3000 m², J34-449p situées Le Grand Clos d'Ahaut (28 276 m²), ZC43-19p-56 au Pont Besnard et à La Petite Morinais, de 80 890 m².

- les parcelles bâties « 13 bis rue de St-Brieuc (517 m²).

INFORMATIONS

- 10 Juillet : séance de conseil municipal pour élire les grands électeurs pour les élections sénatoriales 2020,

- Dispositif argent de poche : 36 jeunes sont retenus pour effectuer les missions cet été (Betty GAYVRAMA),

- Rapport d'activités de l'EPFR : Joseph THÉBAULT indique que l'EPFR assure le portage financier de la maison de la rue de Rennes qui borde la cuisine centrale,

- Jean-Paul RONSIN fait état des inondations et d'une réunion sur site avec les riverains pour élaborer un programme de travaux destinés à mieux gérer l'écoulement des eaux pluviales.



Médiathèque

Samedi 3 octobre

16h

Goûter musical

avec les élèves de l'école de musique du pays de Brocéliande et les élèves de Filaj du man de Parthenay de Bretagne. L'accordéon sera à l'honneur autour de répertoires de musiques traditionnelles américaines et irlandaises.

Mercredi 14 octobre

16h



Ciné-goûter

« **Folimômes** »
Des courts-métrages d'animation suivis d'un goûter. Sur inscription.

Vendredi 16 octobre

10h30



« **Kôa ! des grenouilles** »

Lectures signées pour les 0-3 ans. Avec le RPAM de Montfort Communauté. Sur inscription.

Samedi 31 octobre

19h



Lectures-frisson spéciales Halloween

par la Cie Le Puits qui parle. À partir de 12 ans. Gratuit. Sur inscription.

Du 25 septembre au 10 octobre



Dans le cadre du festival Le Grand Soufflet

Exposition « Harmonica Mundo »
Une plongée dans l'histoire de l'harmonica à travers un fonds unique d'instruments et d'illustrations sonores, un voyage culturel et musical à la découverte d'un instrument simple, populaire et très attachant.

Pôle culturel de Bédée - 5 Rue des Rosiers, 35137 Bédée / Tél. 02 99 07 03 04



Auditorium

Dans le cadre du festival Le Grand Soufflet

Samedi 3 octobre

16h-17h

Spectacle enfance

Dans LaBulle, un goûter musical animé par l'école de musique du Pays de Brocéliande. Gratuit / tout public.

Samedi 3 octobre

20h



Concert

Les Tontons souffleurs

Un spectacle plein d'humour au long duquel se succèdent chansons, morceaux d'harmonica, action et dialogues drôlatiques, par Philippe Géhanne et Gary Grandin. À partir de 10 ans. 5€/2€

Jeudi 8 octobre

20h30



Concert

« **Picon Mon Amour** »

Avec Lorène à l'accordéon et au chant et Jojo aux multiples basses, ce couple déjanté étanche notre soif musicale et fait swinguer nos zygomatiques au grés de leurs impros inspirées des publics, toujours jamais pareils. 10€ / 8€

Vendredi 23 octobre

20h30



Concert

Philippe Ménard, « One Man Band »

Depuis plus de 20 ans, Philippe Ménard parcourt opiniâtement la France et l'Europe pour proposer avec talent, sincérité, humilité et passion, sa musique à la fois blues et rock. 10€/8€

Venez nous retrouver

Café participatif

LUNDI : Fermé au public - MARDI : 16H00 - 19H30
MERCREDI : 10H00-12H30 et 13H30-18H30
JEUDI : Fermé au public - VENDREDI : 16H00 - 18H30
SAMEDI : 10H00 - 13H00 et 14H00 - 17H00

Inscriptions ateliers LaBulle
biblio.bedee@wanadoo.fr

Réservations LaCoustik
lacoustik.bedee@orange.fr



Local des jeunes

4, rue de la Cité
1er étage

De 14H à 18H
(horaires précisés ultérieurement)

L'équipe d'animation accueille les jeunes
▶ pendant les vacances scolaires
▶ les mercredis scolaires

Pensez à renouveler votre inscription
2021 à l'espace jeune
(valable du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Contact :

espacejeunes.mairiebedee@orange.fr

Dossier d'inscription, tarifs, infos sur
www.ville-bedee.fr

VACANCES D'AUTOMNE

Lundi 19 octobre	Mardi 20 octobre	Mercredi 21 octobre	Jeudi 22 octobre	Vendredi 23 octobre
Installation de l'espace-jeune Organisation de la semaine Activités libres	Pêche au Blavon « Viens avec ton matériel ! » Sur inscription	Atelier cuisine Sucré ou salé ; il faudra décider !	Bédée Scape... Sur inscription	Cuisine ta citrouille
Lundi 26 octobre	Mardi 27 octobre	Mercredi 28 octobre	Jeudi 29 octobre	Vendredi 30 octobre
Installation de l'espace jeune Organisation de la semaine Activités libres	Atelier créatif sur le thème d'halloween	Finalisation du projet de cet été : « Décore ton transformateur »	Sortie Patinoire Sur inscription	Préparation de la soirée Soirée Halloween